

DELIBERATION CA093-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 8 septembre 2016.

Objet de la délibération Procès-verbal du 28 avril 2016.

Le conseil d'administration réuni le 15 septembre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 16 septembre 2016

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 22 septembre 2016 / mise en ligne : 22 septembre 2016

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 28 avril 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration du 15 septembre 2016



Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 28 avril 2016 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

	te, 40 rue de Rennes, sous la presidence de M.ROBLEDO.					
ROBLÉDO Christian	Présent					
Président de l'Université d'Angers	- ,					
BRIET Marie	Excusée					
DELABAERE Éric	Présent					
GROLLEAU Françoise	Présente					
HEURTIER Anne	Excusée donne procuration à MARCILLOUX Patrice					
MARCILLOUX Patrice	Présent					
MERCAT Alain	Présent					
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente					
TAILLEFAIT Antony	Présent					
BERNARD Catherine	Excusée donne procuration à GARCIA Laurent					
BONNIN Marie	Présente					
GARCIA Laurent	Présent					
HINDRE François	Présent					
LONG Martine	Présente					
NIGET David	Présent					
REY Anne	Présente					
HAMARD Patrick	Présent					
LEFRANÇOIS Corinne	Présente					
LEMAIRE Laurent	Présent					
QUINCHARD Sophie	Présente					
SEGRÉTAIN Claudie	Présente					
VEYER Philippe	Présent					
GASTINEAU Julie	Présente					
(suppléant : PADILLA Théo)						
MAINGUENÉ Louis						
(suppléant : LEBECHNECH Inès)	Présente					
AMAT Inès	Présente					
(suppléant : DES POMEYS Guillaume)						
DUCHÊNE Thibaut	Présent					
(suppléant : BOUQSIM Mehdi)						
PÉRON Maurine	Présente					
(suppléant : BRILLAND Lisa)						
ROY Marine	Absente					
(suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)						
HOUËL Stéphanie	Excusée					
(suppléant : DEROCHE Catherine)						
BRICHET Régine	Excusée donne procuration à REY Anne					
(suppléant : GOUKASSOW Véronique)						
FEL Caroline	Excusée					
(suppléant : ENGEL Karine)						
SEEGERS Henri	Présent					
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à HINDRE François					
LELARGE Antoine	Présent					
	Fusion damage programation à DODI FDO Christian					
JUSTEAU Foulques	Excusé donne procuration à ROBLEDO Christian					
JUSTEAU Foulques ROCHE Pascale	Présente					

◆ <u>Membres statutaires à titre consultatif</u>

DURAND Christelle, Rectorat de NANTES DELAVIE Sylvie, Directrice générale adjointe

+ Membres présents invités par le Président

LE GALL Didier, vice-président du	DEROUET	Olivier,	directeur	du	ESTEVE	Laurence,	directrice
Conseil d'administration	patrimoine	et immo	bilier		des	affaires	générales
		juridiques et institutionnell			ionnelles		

♦ Secrétariat de séance

Cellule institutionnelle

♦ Ordre du jour

1.	INFORMATIONS	5
1.	1 INFORMATION COMUE UBL	5
1	2 ARRIVEE DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	5
	3 VISITE DE L'HCERES	
1.	4 PRESENTATION DU PANORAMA DES INSCRIPTIONS 2015-2016	5
1	5 LISTE DES INTITULES DE MENTION POUR L'UNIVERSITE D'ANGERS	5
1.	6 SITUATION DES IFSI	6
1.	7 DEMATERIALISATION DES SEANCES	7
2.	PROSPECTIVE ET MOYENS	
	2.1 Réalisation des projets du CPER 2015-2020, approbation des dossiers d'expertise :	7
	2.1.1 Projet de restructuration UFR lettres, langues et sciences humaines ensemble immobilier : 11	
	bd Lavoisier	7
3.	AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	
	3.1 Adhésion 2016 à l'AMUE - vote	
	3.2 Cotisation 2016 à l'UBL – vote	
	3.3 Dépôt de la demande de financement FEDER projet Cispeo	
4.	ENSEIGNEMENT	10
	4.1 Modification des dispositions financières du DIU « Summer School – Tourism destination	
	management, learning from France »	10
	4.2 Création du DU « Qualité sanitaire des bâtiments »	
	4.3 Création du DU « Soins infirmiers et prise en charge des traumatisés graves »	
	4.4 Création du DU « Explorations fonctionnelles en soins primaires (EX-PRIM) »	
	4.5 Création du DU « Recherche paramédicale en santé : Des concepts au projet »	11
	4.6 Accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI relative au DU « Gestion des	
	risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé »	
	DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT	
6.	PROCES-VERBAL DU CA	
	6.1 Procès-verbal du CA du 15 février 2016	
	6.2 Procès-verbal du CA du 10 mars 2016	12

Annexes : diaporama de séance

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 31 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 26 membres présents, 5 procurations). 5 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 Information ComUE UBL

M. ROBLÉDO informe de la récente élection du président de l'Université Bretagne Loire. Les deux candidats étaient Monsieur OLIVARD, ancien président de l'Université de Brest et monsieur CATHELINEAU, ancien président de l'Université Rennes 1. Monsieur OLIVARD a été élu président de l'UBL au 1er tour avec 26 voix pour sur 46. (détails du vote en annexe).

1.2 Arrivée du nouveau Directeur général des services

M. ROBLÉDO informe les administrateurs de l'arrivée du nouveau directeur général des services, le mardi 3 mai 2016.

1.3 Visite de l'HCERES

M. ROBLÉDO rappelle la visite de l'HCERES sur trois jours du 10 au 12 mai 2016. (planning de la visite sur site en annexe). L'HCERES a souhaité auditionner concomitamment l'Université du Maine et l'Université d'Angers par chacun de ses comités. Dans la suite du processus, un projet d'établissement sera présenté. Il se construit sur les échanges lors de la phase d'autoévaluation et la note d'orientation stratégique transmise à l'HCERES dans le cadre de l'autoévaluation. Le projet d'établissement sert de socle au contrat qui sera signé entre l'Université et le ministère de l'enseignement supérieur à la fin du 1^{er} trimestre 2017.

- M. DELABAERE demande quand aura lieu le retour de l'HCERES sur l'évaluation des formations.
- M. ROBLÉDO répond que ce retour devrait intervenir au cours du mois de juin 2016.

Mme GASTINEAU s'interroge sur la place des élus étudiants dans la rédaction du projet d'établissement. M. ROBLÉDO répond qu'il a été demandé à la vice-présidente étudiants de se saisir du sujet.

1.4 Présentation du panorama des inscriptions 2015-2016

M. ROBLÉDO présente le panorama des inscriptions et indique que l'Université d'Angers comptabilise 22 710 étudiants en 2015-2016. (9 pages en annexe). L'augmentation des inscriptions est intervenue l'année dernière et cette année universitaire. Il rappelle que les fluctuations du taux d'inscription des étudiants peuvent être imputées au taux d'inscription des étudiants chez les partenaires de l'Université tel que l'UCO ou les CPGE. Sur la totalité des étudiants inscrits, 63 % sont des femmes et 37 % sont des hommes. 117 nationalités sont représentées, les plus nombreux sont Chinois (820 étudiants), Marocains (309 étudiants) et Algériens (122 étudiants).

1.5 Liste des intitulés de mention pour l'Université d'Angers

M. ROBLÉDO présente les 17 mentions sur lesquelles la sélection entre le M1 et M2 sera autorisée pour les étudiants issus du M1 de la mention. Dans un premier temps, l'ensemble des mentions avaient été remonté par l'Université à la DGESIP. Un nouveau document amendé présentant 22 mentions sélectives a été retourné par la DGSIP, épuré de 6 mentions. Après un nouveau travail d'échanges avec les assesseurs à la pédagogie, une nouvelle proposition de 22 mentions a été faite à la DGESIP. La dernière liste pour la rentrée universitaire 2016-2017 fait figurer 17 mentions :

- Banque finance assurance
- Biologie et technologie du végétal
- Didactique des langues
- Droit des affaires
- Droit privé
- Droit public
- Ecologie, environnement
- Histoire et document
- Lettres et langues

- Langues étrangères, affaires et commerce
- Maintenance immobilière et sécurité
- Management
- Management international
- Psychologie
- Stratégies et ingénierie économique
- Sciences, ingénierie et management de la santé
- Technologies innovantes

Cette liste des intitulés de mentions sera ajustable chaque année universitaire par un nouveau décret.

- M. DELABAERE pose la question suivante : « Le 13 avril dernier, le ministre MANDON a évoqué une concertation de quatre mois sur la question de la sélection en masters. Quelle sera la position du Président de l'Université d'Angers auprès de la CPU sur cette question ? »
- M. ROBLÉDO répond que la sélection entre le M1 et le M2 est une forme de régulation des flux d'étudiants. Les raisons de cette sélection sont multiples : manque de moyen ; problème lié à l'offre de stage, etc. La sélection existe en M2, c'est une réalité. Cependant aujourd'hui, la plupart des porteurs de projet ont construit l'architecture de leur master sur une continuité du M1 vers le M2.
- Si la question de la sélection devait être examinée dans la globalité, le président se dit favorable à une sélection à l'entrée en M1. Plusieurs pistes sont envisagées type « Admission Post-Bac » au niveau master. Les étudiants en master 1 doivent malgré tout avoir acquis les compétences souhaitées par les équipes pédagogiques pour l'entrée en master 2.

Mme BONNIN demande s'il existe un suivi du nombre d'étudiants en master 1 qui souhaitaient faire un master 2 mais qui sont refusés à la sélection.

M. ROBLÉDO répond que ce suivi n'existe pas.

M. TAILLEFAIT signale qu'il convient d'imaginer, dans le cadre d'une sélection en master, un parcours d'insertion professionnelle pour les étudiants en licence qui ne sont admis dans aucun master 1. Actuellement, les maquettes de formation des licences sont en cours d'élaboration. Il est nécessaire d'inclure cette préoccupation avec peut-être davantage de stages en licence, une pluridisciplinarité, davantage de professionnalisation.

1.6 Situation des IFSI

M. ROBLÉDO souhaite aborder la situation des IFSI. Pour faire suite à des articles dans la presse et l'occupation de l'UFR SANTE le soir du mardi 26 avril 2016 par des étudiants de l'IFSI d'Angers. Il s'agit de la manifestation d'une situation de désaccord avec les services de la Région pour l'accompagnement de l'universitarisation des professions paramédicales. L'université d'Angers est prête à s'insérer dans cette dynamique à tel point qu'il est prévu un projet de création d'un département en soins infirmiers à l'UFR Santé. L'objectif est l'articulation des études de santé et des études paramédicales. Aujourd'hui, les étudiants IFSI sont inscrits administrativement, sans frais, à l'université d'Angers car l'université doit délivrer le diplôme. Cette inscription ne donne l'accès à aucun service. L'intégration complète de ces étudiants dans l'université d'Angers nécessite l'aval de la Région. Un rendez-vous le 19 mai 2016 aura lieu entre Mme RICHARD, doyenne de l'UFR Santé, M. BUBIEN, directeur du CHU d'Angers, M. MACÉ, directeur du bureau emplois et formations professionnelles du Centre régional des pays de la Loire et Mme ROTUREAU, responsable de l'administration des formations du Centre régional des pays de la Loire.

Le président de l'université a également rendez-vous le 20 mai 2016 avec le président du Conseil Régional durant lequel il abordera ce point. Les directeurs des IFSI souhaitent un travail conjoint et sont prêts à rétrocéder une partie des droits d'inscription des étudiants inscrits dans les IFSI.

- M. DELABAERE souhaite savoir si le transfert de moyens de l'Etat à la Région a été suffisant. Il souhaite également savoir si la part versée par la Région à l'université d'Angers couvre les frais occasionnés par l'intégration des IFSI et la participation de l'université aux enseignements.
- M. ROBLÉDO répond que ces moyens n'existent pas. Le maintien du dispositif d'intégration serait évalué à 80 000 euros par an. Actuellement, les enseignants praticiens hospitaliers qui interviennent sont rétribués par les IFSI. Cela ne serait plus le cas s'il y a rétrocession d'une partie des frais d'inscription des IFSI vers l'université.
- M. TAILLEFAIT souhaite savoir comment ce processus est négocié par l'université de Nantes.
- M. ROBLÉDO explique que l'université de Nantes pense adopter une procédure similaire mais à l'horizon 2025. Il ajoute que les pratiques sont différentes d'une université à l'autre à tel point qu'un projet d'expérimentation est envisagé par la CPU et le ministère de l'enseignement supérieur dans quatre universités dont l'université d'Angers.

Mme BONNIN demande si l'universitarisation et le paiement des frais d'inscription implique que le diplôme sera reconnu au grade de licence.

- M. ROBLÉDO répond que le diplôme est au grade de licence. L'universitarisation nécessitera aussi un ajustement dans les pratiques pédagogiques qui sont différentes de l'université.
- M. MERCAT ajoute qu'il y a une distance entre les IFSI et l'esprit universitaire. Il s'agit d'une formation à un métier avec des compétences à acquérir. L'enjeu est d'insuffler un esprit universitaire dans ce type de formation.

Mme GASTINEAU indique que la Fé2A porte la voix des étudiants en soins infirmiers. Ces étudiants sont favorables à une intégration à l'université d'Angers selon les modalités décrites. La professionnalisation de la formation n'est pas une problématique car d'autres formations dans la santé sont tournées vers le milieu professionnel.

- M. HAMARD souhaite connaitre le volume d'étudiants pour les trois IFSI.
- M. ROBLÉDO indique qu'il y a 796 étudiants dans les IFSI.

1.7 Dématérialisation des séances

M. ROBLÉDO rappelle qu'il avait été évoqué la dématérialisation des séances lors du premier Conseil d'administration. L'équipement (tablettes tactiles) pour l'ensemble des membres des conseils représentera une dépense globale de 20 000 euros. Il souhaite un engagement des administrateurs et il invite donc les administrateurs à se prononcer. La majorité des administrateurs votent en faveur de la dématérialisation.

2. Prospective et moyens

2.1 Réalisation des projets du CPER 2015-2020, approbation des dossiers d'expertise :

2.1.1 Projet de restructuration UFR lettres, langues et sciences humaines ensemble immobilier : 11 bd Lavoisier

M. ROBLÉDO rappelle que lors du Conseil d'administration du 31 mars 2016, le schéma directeur de restructuration de l'UFR Lettres, Langues et sciences humaines a été adopté. Il s'agit d'un élément du dossier d'expertise qui va être voté aujourd'hui.

Ce dossier d'expertise doit présenter le contexte, les enjeux, la pertinence de l'option retenue et les objectifs de l'opération ; sa cohérence avec la politique du site et les différentes analyses de l'université (le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2011-2020, le schéma directeur d'accessibilité, le schéma directeur de mise en sécurité).

M. TAILEFFAIT souhaite savoir pourquoi pour ce projet, le financement est exclusivement étatique et non

régional.

- M. ROBLÉDO répond que pour ce CPER les orientations de l'Etat et ses priorités stratégiques étaient la réhabilitation des bâtiments avec pour objectif les économies d'énergie. Les collectivités ne souhaitaient pas participer à de la réhabilitation mais à des nouveaux projets. Les cofinancements se situent essentiellement sur les extensions de surface.
- M. TAILEFFAIT regrette que ce projet soit restreint à une réhabilitation au vu des enjeux liés à l'augmentation des effectifs et à l'évolution des pratiques pédagogiques. Il souhaiterait, s'il y a une renégociation du CPER, que la région s'investisse davantage sur les formations en lettres.
- M. ROBLÉDO répond que lors du travail d'étude, cette dimension devait figurer dans le cahier des charges. Les personnels de l'UFR LLSH ont été invités à se projeter dans l'avenir pour adapter les bâtiments et notamment envisager les innovations dans les pratiques pédagogiques. Cette interrogation fait écho à un point qui apparaîtra dans le prochain contrat d'établissement. L'idée est d'adapter les surfaces aux pratiques pédagogiques qui évoluent. Ces surfaces doivent répondre aux exigences des personnels et des étudiants de l'UFR. Concernant la renégociation du CPER, s'il devait y avoir une augmentation de l'enveloppe, ce dossier sera prioritaire. Cependant les actuelles discussions s'orientent vers une renégociation du CPER à enveloppe constante.

Mme BONNIN s'interroge sur les perspectives de financement des phases 3 à 10.

- M. ROBLÉDO répond que pour prendre des exemples similaires, la réhabilitation de l'IUT a pris deux contrats et la réhabilitation de l'UFR Santé a pris trois contrats. Cependant, le contexte des finances publiques n'est pas aussi favorable. Une enveloppe budgétaire a été prévue mais elle n'est pas encore mise à disposition par l'Etat. En revanche, si à l'avenir le concept de CPER a vocation à disparaître, un financement avec d'autres outils partenariaux notamment avec la Caisse des Dépôts (avance de fonds) sera à envisager afin de poursuivre les travaux de réhabilitation.
- M. ROBLÉDO ajoute que le ministère relance le projet de dévolution du patrimoine aux établissements d'enseignement supérieur sans accompagnement financier de l'Etat. L'université d'Angers ne se portera pas candidate à cette expérimentation.
- M. HAMARD rappelle que l'enveloppe actuelle permet d'exécuter les phases 1 et 2 du projet. Il interpelle sur la vétusté des bâtiments et la nécessité d'exécuter les travaux.
- M. DUCHENE est d'accord avec le point de vue de M. HAMARD. Il considère que toutes les phases du projet sont prioritaires au vu de la vétusté du bâtiment. En septembre, le taux d'occupation des locaux est de 100 %.
- M. DEROUET précise que la phase 1 comprend la déconstruction d'un amphithéâtre et la phase 2 la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir des personnels administratifs et des espaces pédagogiques. Il s'agit de délocaliser les personnels dans ce nouveau bâtiment. Les locaux libérés sont restructurés. La réhabilitation de la verrière est priorisée dans ces deux phases. Les bâtiments feront toujours l'objet de maintenance. Il manque cependant des salles de cours à l'UFR lettres, langues et sciences humaines. Dans le projet de construction, il est prévu des salles banalisées de 50 places.

Mme BONNIN s'interroge sur le budget global évalué par Atémos pour les phases 1 et 2 qui est inférieur à 6 millions d'euros.

M. DEROUET répond que le bureau d'étude a travaillé sur un coût travaux, la DPI va évaluer le coût de l'opération qui comprend les coûts de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique...), les aléas et les révisions de prix.

Le dossier d'expertise relatif au projet de restructuration de l'UFR lettres, langues et sciences humaines ensemble immobilier ; 11 bd Lavoisier dans le cadre du CPER 2015-2020 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 31 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Adhésion 2016 à l'AMUE - vote

M. ROBLÉDO présente l'adhésion 2016 à l'AMUE. L'AMUE met à disposition des universités des logiciels de gestion (Harpège, Apogée...) et un catalogue de formation.

Mme SEGRETAIN souhaite savoir s'il s'agit d'une obligation d'adhérer à l'AMUE, ces logiciels présentent en effet des difficultés.

M. ROBLÉDO répond que l'université a fait ce choix. Le changement d'environnement serait complexe.

L'Adhésion 2016 à l'AMUE de 22 525, 20 euros est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 30 voix pour et 1 abstention.

3.2 Cotisation 2016 à l'UBL - vote

- M. ROBLÉDO présente la cotisation de l'université d'Angers à l'UBL qui s'élève à 100 000 euros pour participer à certains coûts de fonctionnement de l'UBL.
- M. DELABAERE ne comprend pas le montant de cette cotisation alors que l'objectif est la mutualisation des moyens dans cette communauté d'universités et d'établissements.
- M. ROBLÉDO répond que les moyens dans les PRES étaient inexistants. Le financement du PRES UNAM était limité sans fond de roulement. Il fonctionnait par appel à projets et subventions régionales. Pour l'UEB, un plan de restructuration avait été mis en place. Il est ici principalement mutualisé des dépenses.
- M. TAILLEFAIT considère que le versement de cette cotisation est prématuré. Il n'y a pas encore eu de transfert de compétences qui justifierait une compensation financière d'autant qu'il existe déjà une dotation de l'Etat en effectif.

Mme PERON souhaite connaître les critères de calcul du montant de cette cotisation. Elle souhaite savoir le gain de l'université dans ce versement en l'absence de transfert de compétence.

M. ROBLÉDO indique que ce calcul est lié à la taille de l'établissement, le nombre d'étudiants et les crédits par étudiant. Il a été souhaité un équilibre dans ces critères. Il rappelle que les écoles doctorales seront une compétence de l'UBL.

Mme BONNIN souhaite savoir s'il existe un budget prévisionnel et s'interroge pourquoi il n'est pas présenté avant le vote de cette cotisation. Elle propose de retarder le vote de cette cotisation à la présentation d'un budget provisoire de l'UBL.

- M. ROBLÉDO répond qu'il existe un budget prévisionnel présenté par l'administrateur provisoire lors du Conseil d'administration de l'UBL constitué par les Conseils d'administration des deux PRES.
- M. DUCHENE regrette l'absence de justification de l'utilisation du budget par l'UBL.
- M. ROBLÉDO répond que les cotisations représentent un fond pour couvrir les premières dépenses de l'établissement.

Mme GROLLEAU est surprise des questions posées alors que les statuts sont publics et consultables. Par ailleurs, le président élu est venu à l'université d'Angers présenter son programme publiquement.

Mme DURAND précise que ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration de l'UBL. L'entrée en vigueur de la délibération du Conseil d'administration de l'UBL a rendu exécutoire le budget de cet

Procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2016 établissement public.

La cotisation 2016 à l'UBL de 100 000 euros est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 19 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

3.3 Dépôt de la demande de financement FEDER projet Cispeo

M. ROBLÉDO présente le projet Cispeo prévu dans le CPER dont une partie du financement est demandé à l'Europe. Il n'existe aucun autofinancement sur ce projet.

La demande de financement FEDER du projet Cispeo est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

4. Enseignement

4.1 Modification des dispositions financières du DIU « Summer School – Tourism destination management, learning from France »

M. ROBLÉDO présente la modification des dispositions financières du DIU « « Summer School – Tourism destination management, learning from France ». Ce DIU a été examiné lors du Conseil d'administration du 29 février 2016. Une modification est proposée sur le mode de répartition et de gestion de ce DIU. Plusieurs partenaires étaient réunis autour d'une association ASTRES. Les étudiants s'inscrivaient auprès de chaque établissement. Chaque établissement percevait les frais d'inscription et reversait 85% du montant perçu à l'association ASTRES qui assurait le règlement des dépenses engagées par chaque établissement. La nouvelle version prévoit que tous les étudiants s'inscrivent à l'université d'Angers, qui perçoit les frais d'inscription et assure le règlement de l'ensemble des dépenses.

Mme GASTINEAU précise que les élus Fé2A voteront contre.

La modification des dispositions financières du DIU « Summer School – Tourism destination management, learning from France » est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 28 voix pour et 3 voix contre.

4.2 Création du DU « Qualité sanitaire des bâtiments »

M. ROBLÉDO présente ce DU et précise que ce DU a été approuvé à l'unanimité par la CFVU du 26 avril 2016.

M. DELABAERE s'interroge sur le fait que le dossier soit porté par un PAST.

Mme REY dit ne pas être choquée par le fait que le porteur de projet soit un PAST car il fait partie de l'équipe enseignante. En revanche, l'adresse de référence n'est pas universitaire. Elle votera contre ce DU car la part d'investissement des enseignants de l'université n'est pas à la hauteur du projet.

Mme BONNIN apporte des éléments de réponse. Ce DU est monté par un PAST dont l'adresse professionnelle a été donnée. La filière maintenance immobilière et sécurité sera associée à cette formation.

La création du DU« Qualité sanitaire des bâtiments » est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 29 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

4.3 Création du DU « Soins infirmiers et prise en charge des traumatisés graves »

- M. ROBLÉDO précise que ce DU fait suite à un autre DU destiné aux médecins afin d'organiser la prise en charge des traumatisés graves de manière efficiente. Ce DU a été approuvé à l'unanimité par la CFVU du 26 avril 2016.
- M. MERCAT ajoute que cette formation correspond à un souci de santé publique. L'objectif est une égalité dans l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire pour les polytraumatisés.

La création du DU « Soins infirmiers et prise en charge des traumatisés graves » est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

4.4 Création du DU « Explorations fonctionnelles en soins primaires (EX-PRIM) »

- M. ROBLÉDO présente ce DU qui est lié aux évolutions technologiques et permet aux personnels soignants d'acquérir une compétence. Ce DU a été approuvé à 34 voix pour et 3 voix contre par la CFVU du 26 avril 2016.
- M. MERCAT précise qu'il y a effectivement des progrès techniques pour une amélioration globale de la pratique médicale. L'idée est d'initier à une approche critique et à une logique de recherche.

La création du DU « Explorations fonctionnelles en soins primaires (EX-PRIM) » est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

4.5 Création du DU « Recherche paramédicale en santé : Des concepts au projet »

M. ROBLÉDO présente ce DU qui s'inscrit dans l'universitarisation des formations paramédicales. Ce DU permet au public paramédical de s'initier à la démarche scientifique et à la recherche.

Mme BONNIN souhaite savoir si les demandes d'inscriptions pour ces DU sont importantes et si tous ces DU pourront ouvrir à la rentrée.

M. ROBLÉDO répond que le marché de la formation continue dans le secteur de la santé est très dynamique et que la demande est donc très importante.

La création du DU « Recherche paramédicale en santé : « Des concepts au projet » est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

4.6 Accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé »

M. ROBLÉDO présente l'accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI pour le DU déjà existant sur la gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé. L'ENSIACET propose une formation de mastère sur les risques industriels qui a été mise en place avec l'ICSI. Il a été souhaité un élargissement du concept de risque en intégrant un module en lien avec la prise en charge des patients en établissements de santé. Les responsables de la formation ont sollicité l'université d'Angers afin d'intégrer le DU de l'UFR Santé dans ce mastère. Les étudiants de ce mastère viendront suivre le module de ce DU à Angers. Cette convention établit le partenariat et la convention financière qui prévoit la rétribution de l'université d'Angers. L'université d'Angers est le premier signataire.

L'accord-cadre entre l'Université d'Angers, l'ENSIACET et l'ICSI relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissements de santé » est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

5. Décisions prises par délégations du conseil d'administration au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

6. Procès-verbal du CA

6.1 Procès-verbal du CA du 15 février 2016

Le procès-verbal du CA du 15 février 2016 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 29 voix pour et 1 abstention.

6.2 Procès-verbal du CA du 10 mars 2016

Le procès-verbal du CA du 10 mars 2016 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

Le Président de l'Université d'Angers, Christian ROBLÉDO Le Vice-président du Conseil d'administration Didier LE GALL